



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT SUR MER CANTON DE ROYAN  N° CULTDEC2024-02 Code 8.9	REPUBLIQUE FRANCAISE ----- COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE DIDONNE ----- <b>DECISION DU MAIRE</b> PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
--	--

Objet : Spectacle "Scène sur scène"

Le Maire de la Commune de SAINT GEORGES DE DIDONNE,  
**VU** les articles L 2122-22 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2022 déléguant au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que l'association Caravagues, domiciliée 61 Bis rue Paul Doumer 17200 ROYAN, propose un spectacle intitulé "Scènes sur scènes" ;

**CONSIDÉRANT** que ce spectacle correspond bien à la programmation proposée par la commune de Saint-Georges de Didonne pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un contrat de cession entre les deux parties pour pouvoir présenter cette animation ;

**CONSIDÉRANT** que les crédits nécessaires à couvrir la dépense sont prévus au budget primitif 2024 ;

#### DECIDE

Article unique - De signer le contrat établi entre la commune et l'association Caravagues, domiciliée 61 Bis rue Paul Doumer 17200 ROYAN, pour le spectacle "Scènes sur scènes" qui se déroula le 19 Avril 2024 dans la salle Bleue du Relais de la Côte de Beauté à Saint-Georges de Didonne, à partir de 20H30, dans le cadre de la programmation proposée par la commune de Saint-Georges de Didonne, pour un montant de 300 € TTC.

Fait à SAINT-GEORGES DE DIDONNE,  
 Le 15 avril 2024



Le Maire,  
 François RICHAUD

<u>Ampliation adressée :</u>	- Trésor public
<u>Affichée le/Notifiée le</u>	17/04/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).